



# REAMENAGEMENT DE L'ACCUEIL DU PUBLIC DE LA CAF 31

24 RUE RIQUET A TOULOUSE.

## DCE

## CCTP LOT 06

### Démolition – Platrerie – Faux plafond

JUIN 2026 – V01

# SOMMAIRE

|                                                           |           |
|-----------------------------------------------------------|-----------|
| <b>1-GENERALITES DE MISE EN ŒUVRE DES OUVRAGES DU LOT</b> | <b>4</b>  |
| <b>DOCUMENTS NORMATIFS :</b>                              | <b>4</b>  |
| <b>GÉNÉRALITÉS SUR LES PERFORMANCES DES OUVRAGES</b>      | <b>4</b>  |
| Isolement - correction acoustique                         | 4         |
| Mesures d'auto-contrôle :                                 | 4         |
| Liaisons d'ouvrages :                                     | 4         |
| Marques de références :                                   | 5         |
| Sécurité incendie :                                       | 5         |
| Isolation thermique :                                     | 5         |
| Mesures d'auto-contrôle :                                 | 5         |
| <b>GÉNÉRALITÉS DE MISE EN OEUVRE :</b>                    | <b>6</b>  |
| Sujétions au droit des JD :                               | 7         |
| Sujétions de fixation :                                   | 7         |
| Pose d'huissierie :                                       | 7         |
| Finition des ouvrages :                                   | 8         |
| <b><i>Nature des parements :</i></b>                      | <b>8</b>  |
| Faux plafonds :                                           | 9         |
| <b>2- DESCRIPTION DES OUVRAGES DU PRESENT LOT :</b>       | <b>10</b> |
| <b>2-1-DEMOLITIONS LEGERES</b>                            | <b>10</b> |
| MOBILIER FIXE :                                           | 10        |
| FAUX PLAFONDS 600 X 600 :                                 | 10        |
| CLOISONNEMENT PLAQUE DE PLATRE :                          | 11        |
| <b>2-2-CLOISONNEMENT</b>                                  | <b>11</b> |
| CLOISON 64 / 100 PLAQUES DE PLATRE :                      | 12        |
| CLOISON 48 / 72 PLAQUES DE PLATRE :                       | 13        |
| CAS PARTICULIER : IMPOSTES ENTREES DES BOX :              | 13        |
| BARRIERE ACOUSTIQUE DES BOX :                             | 13        |

|                                                        |           |
|--------------------------------------------------------|-----------|
| <b>2-3-DOUBLAGES</b>                                   | <b>14</b> |
| Doublage thermique :                                   | 14        |
| Imposte thermique entrée du personnel :                | 14        |
| Gaine technique :                                      | 15        |
| <b>2-4-FAUX-PLAFONDS</b>                               | <b>15</b> |
| FAUX-PLAFOND PLAQUE DE PLATRE :                        | 15        |
| FAUX-PLAFOND 600 X 600 :                               | 16        |
| <b>2-5-POSE D'HUISSERIES et CHASSIS FIXES :</b>        | <b>16</b> |
| <b>2-6-PSE01- faux plafond de la circulation ERT :</b> | <b>17</b> |

# 1-GENERALITES DE MISE EN ŒUVRE DES OUVRAGES DU LOT

---

## DOCUMENTS NORMATIFS :

L'entreprise devra réaliser ses ouvrages selon les règles de l'art, les normes en vigueur et notamment les suivantes (*liste non exhaustive mais contractuelle*) :

- DTU 25.1: Enduits intérieurs en plâtre.
- DTU 25.41: Ouvrages en plaques de parement en plâtre (plaques à faces cartonnées)
- DTU 25.42 : Ouvrages de doublage et habillage en complexes et sandwichs plaques de parement en plâtre et isolant
- DTU 58.1: Plafonds suspendus
- norme EN 13501-2 pour la classification des produits et des systèmes coupe-feu.

## GÉNÉRALITÉS SUR LES PERFORMANCES DES OUVRAGES

### *Isolement - correction acoustique*

• Les isolements et corrections acoustiques à respecter pour les différents types locaux seront ceux indiqués dans la notice acoustique ou à défaut selon les indications du chapitre 2 ci-après.

### *Mesures d'auto-contrôle :*

Des mesures d'auto-contrôle acoustiques, à la charge des entreprises, pourront être exigées par la maîtrise d'oeuvre. Le choix des configurations de mesurage s'effectuera en interaction avec la maîtrise d'oeuvre et sur ses directives. Si les mesures mettent en évidence des malfaçons (par exemple pertes acoustiques générant un inconfort avéré), l'entreprise aura à sa charge la reprise des travaux et la vérification par de nouvelles mesures, consécutive à cette reprise.

### *Liaisons d'ouvrages :*

Les dispositions constructives précisées dans la notice acoustique lorsqu'elle est jointe au présent

dossier, doivent être respectées tels que croisements d'ouvrages, ordre de réalisation, etc... notamment pour les liaisons des plafonds / cloisons / doublages des locaux sensibles acoustiquement. En l'absence d'une notice acoustique spécifique au dossier, ces dispositions seront appliquées en suivant les règles de l'art et les recommandations du fabricant.

#### Marques de références :

Les caractéristiques acoustiques (isolement, absorption), des produits indiqués en références dans le CCTP devront être respectées par les produits équivalents proposés par l'entreprise. A elle d'en apporter la preuve lors de la proposition du produit dit équivalent ou sur simple demande de l'architecte.

#### Sécurité incendie :

Le bâtiment est classé en 5ème catégorie type W

#### Les degrés coupe-feu à assurer sont :

Pas de locaux à risque important ni à risque moyen. Toutefois les cloisons 60/100 isolées préconisées assurent un coupe feu Ei60.

#### Isolation thermique :

Caractéristiques des isolants utilisés et présentation des principes des choix opérés à réaliser par le présent lot :

**L'isolation prévue en doublage** devra obtenir a minima un  **$R \geq 3,50 \text{ m}^2/\text{W/K}$** . Cette isolation est prévue en laine de bois en panneau de type PAVAFLEX de 140 mm d'épaisseur dans doublage de type 1/2 Stil avec 1 BA 18 en parement pour la tenue au feu de l'ensemble.

#### Mesures d'auto-contrôle :

**!** La correcte continuité des isolants lors de leur mise en oeuvre doit faire l'objet d'un auto-contrôle

interne rigoureux par le chef d'équipe, et ce avant fermeture des parements ou recouvrement de l'isolant. Le chef d'équipe doit également s'assurer de leur bonne tenue dans le temps (complément de fixations, clausoirs, etc). Des photos explicites et exhaustives de cette correcte mise en œuvre des isolants devront être prise comme preuve de bonne exécution et seront transmise à l'architecte sur simple demande sous forme d'un rapport de bonne exécution.

En cas de doute sur la bonne mise en œuvre des isolant, l'architecte pourra exiger que l'entreprise fasse réaliser par un BET thermique indépendant, un passage caméra thermique. En cas de résultat positif les frais seront à charge du maître d'Ouvrage, en cas de résultat négatif les frais de contrôle et de remise en conformité seront au frais de l'entreprise défaillante.

## GÉNÉRALITÉS DE MISE EN OEUVRE :

- Les cloisons et doublages seront de type plaque de plâtre cartonnée sur ossature acier galvanisée avec isolation intercalée entre montants de type BIOFOB TRIO (laine de coton-chanvre et lin). **Afin d'assurer la tenue au feu de cet isolant biosourcé, les parements seront réalisés avec des parements de type BA 18 standard (ou haute dureté ou hydrofuge selon les cas ci-après).**

- Les entraxes et espacements de rails seront adaptés aux hauteurs à traiter et type de cloisons employées selon les recommandations du fabricant.

- Le présent lot doit toutes les sujétions de fixations et de finition nécessaires à la parfaite réalisation de l'ouvrage plaque de platre selon les prescriptions techniques du fabricant, notamment , vis, calicots et joints, bandes armées, résilients, dispositifs de dilatations, permettant entre autre la correcte dilatation des ouvrages entre eux, etc...

- Le présent corps d'état doit pour les autres corps d'état :

- les réservations pour passage des réseaux des autres corps d'état au-delà des section Ø 100 mm.

- les calfeutrements acoustiques et coupe-feu adaptés des réservations et traversées de réseaux dans les ouvrages du présent lot.

Les traversés de réseaux des lots techniques seront réalisées après réalisation des parements du présent lot (cloisons, plafonds et doublages)

### Sujétions au droit des JD :

- S'il y a lieu, les dispositions en matière de reconduction des joints de dilatation de gros œuvre, dans les ouvrages du présent lot sont à la charge du présent lot. Les couvre-joints à charge du présent lot, en bois de 10 cm de large à bord droits et à peindre par le peintre, seront fixés d'un seul côté du JD.

### Sujétions de fixation :

- Les fixations des suspentes de plafond doivent se faire dans les éléments porteurs du plancher haut (solives, poutres, poutrelles de hourdis, etc ) et non dans les éléments de remplissage de celui-ci, Dans le cas de planchers précontraints (DAP, etc) il sera demandé à l'entreprise de Gros oeuvre la profondeur maximale d'ancrage à respecter afin d'éviter d'endommager les torons ou câbles de précontrainte.
- La fixation des suspentes de plafond ou des rails supérieurs de cloisons ou doublages ne doit JAMAIS se faire directement dans le support d'une couverture (zinc, étanchéité, etc...) sous risque de percer la couverture ou étanchéité.
- Les renforts pour accroche d'équipements lourds ou amenant des efforts importants sur l'ouvrage du présent lot (cloison doublage, plafond, etc) de type lavabo, porte âme pleine, ballons d'eau chude sanitaires, pompe à chaleur, barres handicapés, mobiliers spécifiques, portes, etc, nécessiteront des renforts adaptés, intégrés et invisibles dans les cloisons et/ ou doublages à charge du présent lot selon le détail et la demande du lot demandeur.

### Pose d'huissérie :

Les huisseries sont à intégrer avec calfeutrement adéquat par le présetn lot dans les ouvrages platre qu'il doit. Elles seront fournies à pied d'œuvre par le lot menuiserie intérieure.

- Les pieds d'huisséries de portes devront obligatoirement être en contact avec le sol brut, en cas de faux aplomb, l'huissérie sera recoupée en pied et non calée.

- Les huisseries posées devront être réceptionnées contradictoirement avec le menuisier et ce avant réalisation des joints des cloisons, afin d'être corrigées si nécessaire pour s'assurer d'une parfaite planimétrie de la porte au final. Les cadres de portes voilés seront refusés.

- Les renforts de cloisons au droit des portes doivent être dimensionnés afin de permettre à la cloison de ne pas vibrer lors des manœuvres des portes notamment à âmes pleines. Ils seront réalisés selon les prescriptions du fabricant de cloison et en fonction du poids de la porte.

Les portes et blocs portes ou châssis sont livrés à pied d'œuvre par le lot menuiserie intérieure.

### *Finition des ouvrages :*

- La réception contradictoire avec le peintre sur l'état des supports neuf à lui fournir devra être exempte de toute réserves. Les ouvrages refusés par le peintre devront être repris, en cas de litige, l'architecte jugera des reprises à faire ou non et ce sans indemnités complémentaires. En l'absence de cette réception contradictoire, il sera considéré que le peintre accepte tacitement le support.

- Les joints de calfeutrement contre d'autres ouvrages où le joint caliquot ne peut être réalisé (lorsque en contact avec tout autre ouvrage dilatant différemment de l'ouvrage plâtre) sera réalisé en joint acrylique blanc (sauf spécification contraire au chapitre suivant) à charge du présent lot.

**!** Les parements sur chaque face et les joints des cloisons doivent être traités de haut en bas sur toute la hauteur de l'étage, de plancher à plancher (au jeu de dilatation près) y compris derrière les plinthes et en pléniums de faux plafonds et faux planchers afin d'assurer les performances acoustiques et coupe-feu de la paroi. L'entreprise ne pourra se prévaloir de spécifications de mise en oeuvre différentes de tel ou tel fabricant en la matière de continuité.

### *Nature des parements :*

**Au droit des points d'eau :** éviers, vasque, vidoir, wc, douches, le parement côté pièce humide sera réalisé avec 1 plaque type **BA 18 hydrofuge (vert)**.

**Sur les circulations et espaces grand trafic ERP ou ERT (sas, halls, couloirs),** le parement sera réalisé avec 1 plaque type **BA 18 haute dureté, (jaune)**.

### *Faux plafonds :*

L'implantation des ossatures de faux plafond non démontables ou démontables devra respecter le calepinage des terminaux en faux plafond définis sur les plans faux-plafonds architecte DCE et/ou de synthèse lors des études d'exécution des entreprises. Notamment la position des ossatures des plafonds en plaque de plâtre devront apparaître sur les plans d'exécution de l'entreprise et ne devront pas être sur l'emprise des terminaux telle que prévue sur les plans plafonds architecte.

## 2- DESCRIPTION DES OUVRAGES DU PRESENT LOT :

---

### 2-1-DEMOLITIONS LEGERES

Le présent lot devra selon le plan démolition DCE les démolitions légères non structurelles suivantes.

Sauf dispositions contraires ci-après ces démolitions comprennent :

- Le repérage in situ à faire valider par l'architecte
- la dépose avec protection des ouvrages adjacents conservés
- l'évacuation vers un centre de valorisation des déchets, ou
- la mise en condition sur palettes en zone base vie pour mise à disposition éventuelle de mobilier à des associations de réemploi, ou à une entreprise intéressée, ou

#### MOBILIER FIXE :

- Dépose et évacuation vers centre valorisation déchets :
  - des guichets d'accueil comprenant :
    - le pupitre et plan de travail et déflecteur
    - les séparatifs acoustiques verticaux,
    - les 2 estrades.
  - des ensembles menuisés coulissants à l'arrière des box compris châssis vitrés attenant et portes et accessoires.
- Dépose et mise à disposition sur site à la CAF 31 de la cloison en L amovible vitrée avec allège pleine h=3m80.

#### FAUX PLAFONDS 600 X 600 :

Dépose et évacuation vers centre valorisation déchets des faux plafonds métalliques perforés 600 X600 et des bandes bac 300 pleins de :

- **Zone d'accueil actuelle**, dans son ensemble compris box comprenant dalles, ossatures porteurs et entretoises.

NOTA : Les hauteurs sous faux plafond jusqu'à la coque staff étant conservées, les cornières périphériques et les suspentes pourront être conservées si en état sur cette zone à hauteur 3m80 ainsi que dans la boîte à rideau façade vitrée rue Riquet. Les suspentes et cornières périphériques seront à déposer sur le faux plafond à hauteur actuelle de 3m35 et au dessus des box (hauteurs plafond modifiées, ou plafond 3m35 supprimé définitivement au dessus des box et le couloir de repli derrière l'imposte à créer.

- **Salles de formation 1 à 4**, compris façon de caissons existants :

Comprenant dalles, ossatures porteurs et entretoises.

NOTA : Des travaux structurels réalisés en amont de ce chantier sur la dalle plancher haut de RDC de cette zone auront déposés environ 80 m2 sur les 152 m2 à remplacer, mais uniquement les dalles. Les dalles métallique perforées sont donc à déposer sur 12 m2 environ et les ossatures seront à déposer sur l'ensemble des 152 m2.

Pour les cornières périphériques elles sont prévues d'être remplacées car les hauteurs sous plafond vont être légèrement diminuées pour les besoins du lot CVC.

Les caissons techniques plus bas existant en dalles 600 X 600 sont à remplacer intégralement, ossature et dalles compris sur retombées.

### CLOISONNEMENT PLAQUE DE PLATRE :

Selon plan de démolition, dépose et évacuation vers centre valorisation déchets des cloisons type placostil 70 /100 y compris leurs impostes en plénum. Les arrêts de démolition seront propres et soignés pour reprise par le présent lot en jonction des futures cloisons.

NOTA : Les grands ensembles menuisés vitrés d'entrée des box sont déposés au préalable par le lot menuiserie bois pour ré-emploi dans le projet. Le présent lot doit quand à lui la dépose et l'évacuation de toutes les huisseries présentes dans les ouvrages à démolir.

## 2-2-CLOISONNEMENT

NOTA : Pour des raisons d'accessibilité en travaux, les faux plafond du hall situés à 3 m 80 et 3 m 35 (et les réseaux techniques qui y seront à placer en plénum) seront fait avant les cloisons des « boîtes » (\*) situées en dessous en contrebas à 2 m 85.

**(\*) DEFINITION DES « BOITES » :**

Sont désignées comme « boîtes » les espaces plus bas, fermés par son propre plafond composé de :

- plafond lourd à 2 m60 avec relevé acrotère de 15 cm + plafond 600 X 600 à 2 m 40 pour besoin acoustique du bureau manager- sas ERT et du salon d'apaisement.

- Plafond simple 600 X 600 à 2 m 40 pour les box et le couloir de repli (derrière l'imposte à créer).

- Plafond simple 600 X 600 à 2 m 20 pour la banque d'accueil niveau 1 et l'attente enfant (derrière l'imposte à créer).

**CLOISON 64 / 100 PLAQUES DE PLATRE :**

Fourniture et pose de cloisons séparatives de type Placostil à ossature métallique galvanisée 64/100 avec 1 plaque type **BA 18 standard** sur chaque face. Remplissage entre montants d'ossature par panneaux de 60 mm **de laine de coton-chanvre-lin de type BIOFIB TRIO.**

Compris tout calfeutrement feu et acoustique autour des réseaux pré-existants et conservés selon la nature des locaux à cloisonner.

Toute isolation en laine minérale sera refusée.

Compris sujétion de couvre joint plat à bord carré en médium hydrofuge de 8 mm d'épaisseur et de 4 cm de large sur les jonctions dans le même plan avec les cloisons existantes conservées. Compris impostes du salon d'apaisement et du couloir sanitaire.

Localisation : selon plans architecte toutes cloisons neuves, **hors « relevés-acrotère » et impostes des boites manager-sas ERT-accueil niveau 1- attente enfant à réaliser en cloison 48 /72 non isolée.**

### CLOISON 48 / 72 PLAQUES DE PLATRE :

Fourniture et pose de cloison de type placostil à ossature métallique galvanisée 48/72 avec 1 plaque type **BA 13 haute dureté (jaune)** sur chaque face. Remplissage entre montants d'ossature par panneaux de 45 mm **de laine de coton-chanvre-lin de type BIOFIB TRIO.**

Mise en œuvre selon les prescriptions du fabricant.

Localisation : selon plans architecte : cloison séparative entre sas entrée et sas sortie, compris bords en 1/2 stil.

### CAS PARTICULIER : IMPOSTES ENTREES DES BOX :

Selon **Coupe A** et détails d'EXE, réalisation d'un imposte et d'une boîte à rideau formant barrière acoustique entre hall d'accueil et intérieur des box.

Fourniture et pose d'un ouvrage de type placostil à ossature métallique galvanisée de type 64/100 avec 1 plaque type **BA 18 standard** sur chaque face (pour tenue au feu des 2 côtés de l'isolant). Remplissage entre montants d'ossature par panneaux de 60 mm **de laine de coton-chanvre-lin de type BIOFIB TRIO.**

Composition de l'ouvrage **qui devra assurer la stabilité en tête des grands châssis menuisés vitrés** du menuisier bois (h= 335 cm x l = de 175 à 233 cm (*variable selon largeur box*))

#### Dimensions :

Longueur : Ouvrage sur toute la largeur du box

Hauteurs : partie plafond lourd horizontal de 65 cm de profondeur / imposte en faux plafond jusqu'à dalle supérieure plancher Haut RDC,.

Retombées boîte à rideau : partie bise de 105 cm + 10 cm de retombée verticale

Compris sujétions acoustiques de la partie imposte au droit des traversées des réseaux existants en plénum.

Localisation : selon plans architecte et coupe A, en entrée des 7 box d'accueil sur rdv.

### BARRIERE ACOUSTIQUE DES BOX :

Fourniture et pose en plénum de barrière acoustique de type ACOUSTIMASS de ROCKFOND pour affaiblissement acoustique de (modèle employé pour les têtes de cloisons amovibles) au droit des :

- Cloisons séparatives entre box.
- Cloisons séparatives entre box et couloir de repli.

Y compris sur les cloisons existantes conservées lorsqu'elles ne montent pas jusqu'en sous face de dalle PH RDC

## 2-3-DOUBLAGES

### *Doublage thermique :*

Le présent lot devra les doublages thermiques de **R  $\geq$  3,50 m<sup>2</sup>/ W/K**. Cette isolation sera composée de :

- isolant en laine de bois en panneau de type PAVAFLEX de STEICO de 140 mm d'épaisseur dans doublage ossature galvanisée de type ½ Stil avec 1 BA 18 en parement pour la tenue au feu de l'ensemble. Ossatures calibrées pour grande hauteur de 4 m 35 selon les prescriptions du fabricant.

Les panneaux d'isolant seront entaillés proprement verticalement au droit des montants afin de s'y enclencher et ne pas laisser de pont thermique au droit de l'ossature.

- membrane pare-vapeur continue de type VARIO X-Tra de chez ISOVER ou équivalent, y compris accessoires :
  - Pastille - rondelle d'étanchéité au droit du passage des câbles et canalisation ,
  - Ruban adhésif étanche type VARIO K-b de chez ISOVER pour les recouvrements.

Les doublages thermiques seront réalisés jusqu'à sous face de la dalle du plancher haut du RDC (h= 4m35 ou 3 mètre selon les cas de localisation ci-après).

Localisation : selon plans architecte

- Mur pignon de la rue de l'étoile en rdc dans le couloir de repli, compris retour sur mur séparatif avec le porche entrée personnel.
- Mur de la salle de visio conférence (ovale), sur mur séparatif avec le porche entrée personnel.  
(pour une hauteur sous dalle = 3 m à cet endroit)

### *Imposte thermique entrée du personnel :*

Imposte thermique réalisé sur ossature stil avec placo BA 13 hydro côté extérieur, isolant en panneaux laine bois 140 mm, pare vapeur et placo BA 13 côté intérieur. Compris jointoiement des plaques et dépose et repose plafond 600 X 600 existant pour mise en œuvre de l'imposte.

Hauteur du plénum et de l'imposte à créer 1 m 50.

Localisation : selon plans architecte au dessus ensemble menuisé porte automatique de l'entrée personnel sur le porche rue de l'Etoile

#### Gaine technique :

Le présent lot devra la gaine technique entre les 2 plafonds du hall sur sa partie à 3m35 et le plafond lourd du sas ERT situé à 2m 60, en doublage de type ½ Stil non isolé avec 1 BA 13 en parement. Gaine accolée 3 faces au mur existant.

Dimensions libres intérieures gaine : largeur 60 cm X profondeur 30 cm sur une hauteur de 80 cm.

## 2-4-FAUX-PLAFONDS

#### FAUX-PLAFOND PLAQUE DE PLATRE :

Fourniture et pose en sous face d'une ossature galvanisée existante conservée si en état (*réparation dégat des eaux*) :

- Isolation par 140 mm de laine de bois en panneaux de type PAVAFLEX de STEICO (posés sur ossature existante conservée).
  - membrane pare-vapeur continue de type VARIO X-Tra de chez ISOVER ou équivalent, y compris accessoires :
    - Pastille - rondelle d'étanchéité au droit du passage des câbles et canalisation ,
    - Ruban adhésif étanche type VARIO K-b de chez ISOVER pour les recouvrements.
  - Fixation du parement en faux plafond en plaque de plâtre cartonnées 1 BA 18 pour obtention tenue au feu laine de bois en isolation.
- Nota : le pare vapeur sera toujours placé côté chauffé de l'isolant.

Localisation : Après dépose de la plaque de plâtre existante par le présent lot, plafond du sas entrée et du sas sortie (H= 2 m 20).

### FAUX-PLAFOND 600 X 600 :

Selon plan plafond, fourniture et pose de plafond 600 x 600 acoustique type dalles SAHARA sur ossature blanche PERFECT LINE XL2 (joint creux) de chez KNAUF.

### Localisations :

#### **Zone Accueil**

- **h = 2m 40** pour box 1 à 7, couloir de repli, couloir sanitaire, salon d'apaisement et bureau manager et sas ERT.
- **h = 2m 20** pour banque d'accueil et espace attente enfant
- **pour le hall :**
  - o **h = 3m 80** (circulations, attentes, espace libre service y compris au dessus des boîtes manager-sas ERT-accueil niveau 1 et attente enfant et salon d'apaisement et sas entrée-sortie
  - o **h = 3m 35** derrière la coque staff conservée, jusqu'à l'imposte à créer en entrées des box anciens et nouveaux (voir coupe A).

#### **Salles de formations**

- hauteur sous faux plafond proche de l'existant à environ 2m 40 à 2m 70 selon les nouveaux besoins du lot CVC, compris caissons existants en dalles 600x600 avec retombées d'environ 30 cms, à refaire à l'identique et création d'un nouveau caisson sur le couloir dégagement (voir plan plafond)

### 2-5-POSE D'HUISSERIES et CHASSIS FIXES :

L'entreprise devra dans les ouvrages plaque de plâtre la pose des huisseries portes et chassis fournis par le lot 6 menuiserie intérieure.

Cette prestation n'inclut pas la pose des 7 grands ensembles menuisés d'entrées des box qui sont à la charge du lot menuiserie intérieure. Cependant le présent lot devra tout renfort intégré dans ses ouvrages, nécessaires à la stabilité de ces ensembles menuisé très lourd et demandés en temps utiles par le menuisier bois.

Localisation :

Selon plans architectes.

2-6-PSE01 - faux plafond de la circulation ERT :

L'entreprise chiffrera obligatoirement en Prestation Supplémentaire éventuelle le remplacement du faux plafond 600 X 600, dito salle de Formation et accueil, du faux plafond de l'ensemble de la circulation ERT. Compris dépose et évacuation de l'existant.

Localisation :

Circulation ERT selon plans architecte.